

**Délibération n° 24-1101**

**CFVU DU 28 NOVEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024.**

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 novembre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.

**Article 2**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 28/11/2024.*

Présents	28
Représentés	7
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PERAUD.

**Publié le :**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :**

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 17 octobre 2024 -

#### **Etaient présents :**

Mme DURRANS, M. MBONDOBARI, M. FOUCAUD, M. HOFFMANN, M. LE BOURDONNEC, Mme PETIT, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, Mme POTTIER, M. CADET, M. FERNANDEZ, M. JAILLET, M. VENANT-BOUANANI, M. LUTZ, M. PETIT, Mme ROQUES.

#### **Etaient représentés :**

Mme GONZALEZ SCAVINO, Mme SADLAN, Mme AGUERA-GUSMAN, M. BARRY, Mme BELAROUSSI, M. GLORIS, Mme SCHALLER, M. MAURIN, Mme MORGUES

#### **Etaient invités :**

Mme COMONT, M. GUILLOT, Mme MADOYAN, Mme MIRAS, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h10.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>9</b>

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	1
Pour :	26

☞ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.*

### **II/ OFFRE DE FORMATION : CRÉATION DU PARCOURS « ORALITÉ ET ÉCRITURE » DE LA MENTION DE MASTER MUSICOLOGIE**

M. Guillot, responsable de la section Musique, présente le parcours « Oralité et écriture » du master de musicologie qui ouvrira en 2025/2026 pour le master 1 et l'année suivante pour le master 2. Il souligne que le développement de ce parcours est un enjeu stratégique pour la section, visant à reconstruire et renforcer la filière. Ce master hybride allie une forte dimension d'insertion professionnelle et un axe de recherche solide. Le conseil de perfectionnement comprend des professionnels fortement implantés localement.

Le parcours se distingue par sa transversalité, ne se limitant pas à une aire culturelle ou une esthétique particulière, comme c'est souvent le cas ailleurs, ce qui permettra d'accueillir des étudiants aux profils variés. Sur le plan théorique, il repose sur des compétences pluridisciplinaires en musicologie, linguistique, anthropologie et cognition. Sur le plan pratique, il met l'accent sur la connaissance des institutions et des métiers de la culture. Le projet est d'en faire à terme un double diplôme international en partenariat avec une université brésilienne.

M. Hoffmann précise que ce parcours est prévu pour accueillir un effectif de 15 inscrits, avec toutefois une certaine tolérance, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau projet en phase de lancement. Il sera uniquement ouvert en formation initiale, mais une ouverture à la formation continue pourrait être envisagée par la suite.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ *La CFVU émet un avis favorable à la création du parcours « Oralité et Écriture » de la mention de master Musicologie.*

### III/ COMPLÉTUDE DE LA LISTE DES REPRESENTANTS ÉTUDIANTS POUR SIEGER A LA COMMISSION VIE ÉTUDIANTE (CVIE)

Un tirage au sort a été effectué parmi les 10 étudiants volontaires afin de désigner 6 représentants pour siéger à la commission vie étudiante en complément des 4 élus étudiants déjà désignés :

- Moussa Koubou ABDEL BASSIT
- Margot DARCY
- Arthur LADA
- Baptiste ROYAU
- Rafaël SARRAUTE D'ARRIVERE
- Théo VIRUMBRALES

☞ *La CFVU approuve le tirage au sort de Moussa Koubou, ABDEL BASSIT, Margot DARCY, Arthur LADA, Baptiste ROYAU, Rafaël SARRAUTE D'ARRIVERE et Théo VIRUMBRALES pour siéger à la Commission Vie Etudiante (CVIE)*

### IV/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES (MECC)

#### ➤ MECC du master journalisme :

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ *La CFVU approuve les MECC du master journalisme*

#### ➤ MECC du Diplôme d'Université Didactique du coréen :

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ *La CFVU approuve les MECC du DU didactique du coréen*

➤ **MECC du Diplôme d'Université Paréo :**

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	25
Contre :	2

➤ ***La CFVU approuve les MECC du DU Paréo***

➤ **MECC des BUT de l'IUT Bordeaux Montaigne :**

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➤ ***La CFVU approuve les MECC des BUT de l'IUT Bordeaux Montaigne***

## **V/ ETAT DES EFFECTIFS ET INSCRIPTIONS 2024/2025**

Mme Groult annonce que depuis la forte diminution (-8%) en 2022/2023, on observe une stabilité des effectifs. À la date du 7 octobre 2024, l'université comptait environ 15 849 étudiants inscrits, soit une augmentation de 0,08 % par rapport à l'année précédente.

- Caractéristiques des étudiants inscrits :
  - 69 % de femmes,
  - 9 % des étudiants sont internationaux, avec une majorité venant d'Europe, d'Afrique et d'Asie,
  - 54 % des nouveaux inscrits en première année de L1 sont des néo-bacheliers, dont la majorité détient un baccalauréat général,
  - 81% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine,
  - En L1 près d'un étudiant sur 4 est en réorientation externe au sein d'UBM,
  - En M1 près d'un étudiant sur 2 n'est pas d'UBM.
  
- Évolution des inscriptions 2024/2025 : stabilité avec quelques variations significatives selon les niveaux et les disciplines.
  - Légère augmentation des inscriptions en M2 (+15 %) et au DLM (+9 %) et baisse notable des inscriptions en L2 (-4 %) et en doctorat (-25 %),
  - Inscriptions en L1 globalement stables avec toutefois une baisse significative en Sciences du langage (-22 %) et en Géographie (-12 %),
  - En M1, fortes hausses en Philosophie (55%) et Études japonaises (71%) et diminution notable en Histoire (-15%) et Histoire de l'art (-13%).

## **VI/ ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Mme Madoyan présente les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants de l'université Bordeaux Montaigne.

➤ Contexte et méthodologie

- Profils des étudiants interrogés : étudiants de 30 ans maximum, inscrits dans une formation reconnue par l'État d'un niveau de Bac+1 à Bac+5 (hors formation à distance), en formation initiale ou apprentissage
- Questionnaire commun à l'ensemble des établissements de la Convention de Coordination Territoriale (CCT) comportant 80 questions sur les études, le logement, la santé, le budget, les loisirs, les transports avec également des questions plus spécifiques par établissement, UBM ayant choisi de travailler plus spécifiquement sur les activités rémunérées et sur l'engagement étudiant.
- Enquête menée entre novembre 2023 et février 2024, avec un taux de réponse de 16 % sur 12 225 étudiants interrogés. Pour que cet échantillon soit représentatif de l'ensemble de la population enquêtée, les données ont été redressées à partir du genre et la qualité de boursier et sont donc généralisables à l'ensemble des étudiants d'UBM.

➤ Principaux résultats :

- Vulnérabilité : une proportion plus élevée d'étudiants à UBM est en situation de vulnérabilité par rapport aux autres établissements, notamment ceux vivant grâce aux aides publiques ou sans soutien familial.
- L'aide familiale joue un véritable rôle protecteur face aux difficultés financières que les bourses sur critères sociaux ne peuvent égaler.
- Santé mentale : aucune amélioration depuis la crise sanitaire ; environ la moitié des étudiants ont une perception négative de leur santé psychologique.
- Difficultés financières : 29 % des étudiants déclarent des difficultés majeures, avec une augmentation notable de l'utilisation des aides alimentaires (19 % contre 1 % en 2018).

➤ Conclusion :

Face à des étudiants vulnérables, nécessité de développer et de renforcer les dispositifs d'aides alimentaires et d'élargir le périmètre des aides sociales pour que davantage d'étudiants puissent y avoir droit.

Pour les étudiants étrangers en situation de vulnérabilité, nécessité d'un plus grand accompagnement dans leurs démarches de recherche de logement et orientation/accompagnement vers des aides sociales et alimentaires.

Mme Madoyan précise que les résultats complets par thématique sont disponibles sur le site de l'université (accueil/université/chiffres clés/conditions de vie des étudiants/résultats CCT).

M. Hoffmann remercie Mme Madoyan pour cette enquête et souligne la spécificité des profils étudiants à l'UBM, nécessitant des adaptations particulières. Il note que les difficultés de logement impactent davantage les étudiants de l'UBM, qui présentent une plus grande vulnérabilité financière. Il insiste sur l'importance de travailler sur ce problème et mentionne les efforts du CROUS pour collaborer avec les bailleurs sociaux afin de réserver davantage de logements pour les étudiants. Il constate une augmentation relativement nette cette année des inscrits (plus de 800) en formations à distance (FAD) qui fait écho aux problèmes de logement. Il souhaite donc que l'on réfléchisse à ce que l'on souhaite faire dans le domaine des FAD puisque l'on constate que cela répond à une multiplicité de demandes qui vont des difficultés sociales à la nécessité de travailler.

M. Valat fait part d'un nombre grandissant d'étudiants qui renoncent à leur inscription faute de trouver un logement.

M. Jaillet réagit aux résultats de l'enquête qui montrent qu'un grand nombre d'étudiants doivent occuper un emploi pour subvenir à leurs besoins. Il souligne l'importance de mettre en place un cadre qui permettrait à ces activités salariales de ne pas devenir un frein à la réussite académique.

M. Lutz rappelle que la dernière CFVU a voté l'adoption du contrôle continu intégral pour plusieurs formations. Selon lui, ce mode d'évaluation représente un obstacle à la poursuite des études pour les étudiants qui doivent travailler en parallèle. Il souligne également que le logement constitue un facteur de sélection, appelant ainsi à des réponses politiques impliquant la responsabilité du CROUS et des pouvoirs publics.

Mme Madoyan souhaite clarifier les chiffres présentés concernant l'activité rémunérée. Elle précise que lorsque l'on indique qu'un étudiant sur deux a occupé, occupe ou cherche à occuper une activité rémunérée durant ses études, cela englobe toutes les formes d'activités, y compris les stages et apprentissages. En revanche, les étudiants obligés de travailler parallèlement à leurs études représentent quant à eux 13% des étudiants et non pas 50%.

Mme Durans demande si les repas à 1€ pour les boursiers existent toujours.

M. Le Bourdonnec confirme que ce dispositif est toujours en place, y compris pour les étudiants non boursiers en situation de difficultés qui en font la demande.

M. Lutz regrette que l'ensemble des étudiants ne puissent pas bénéficier des repas à 1€ et déplore les files d'attente dans les deux seuls restaurants universitaires du campus, qui contraignent de nombreux étudiants à sauter des repas.

M. Hoffmann partage le constat sur le sous-dimensionnement des infrastructures de restauration et précise qu'un travail est actuellement en cours pour aménager la pause méridienne et permettre aux étudiants de disposer de plus de temps pour se restaurer.

## **VII/ ÉLÉMENTS PRÉPARATOIRES AUX CAMPAGNES D'ADMISSION 2025**

M. Valat rappelle que la détermination de la capacité d'accueil du 1<sup>er</sup> cycle relève de la compétence du Recteur. La CFVU émettra un avis sur les capacités d'accueil lors de la séance du 28 novembre, avis qui sera ensuite soumis à négociation avec le Rectorat avant d'être présentées au CA du 06 décembre 2024.

Pour les capacités d'accueil du 2<sup>ème</sup> cycle, l'établissement conserve sa souveraineté. Mais un réexamen est nécessaire pour certaines capacités d'accueil qui se révèlent parfois inatteignables.

Les éléments qui seront également approuvés sont les attendus de formation pour les licences, lesquels peuvent être complétés par des critères locaux en complément des attendus nationaux. Cela permet aux étudiants de comprendre précisément les exigences des formations auxquelles ils candidatent.

De plus, les conditions générales d'examen des vœux seront définies. Ces conditions, affichées sur les plateformes d'admission, indiquent aux étudiants les critères de recrutement et les éléments examinés par les commissions d'examen des vœux. Dans ce cadre, chaque commission d'examen des vœux formation précisera les critères retenus pour classer les candidatures.

Mme Miras rappelle que le recrutement en 1<sup>ère</sup> année de licence et de master passe par les plateformes nationales, Parcoursup et Mon Master. Elle indique que le recrutement en 1<sup>ère</sup> année de licence est resté stable, tandis que le nombre de candidats admis en 1<sup>ère</sup> année de master a augmenté grâce à l'ajout de la phase complémentaire cette année.

Elle annonce un calendrier serré : le paramétrage des plateformes se déroulera du 12 novembre au 13 décembre 2024 pour Parcoursup et jusqu'au 23 janvier 2025 pour Mon Master. L'affichage de l'offre de formation est prévu le 18 décembre 2024 sur Parcoursup et le 03 février 2025 sur Mon Master.

Elle précise que l'application Apoflux concerne le recrutement en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence, en 2<sup>ème</sup> année de master, ainsi que pour les diplômés universitaires. Elle suit globalement le calendrier national mais permet une gestion plus souple. Elle mentionne également que la campagne d'admission pour les candidats internationaux hors Europe est ouverte depuis le 1er octobre 2024 via l'application Études en France.

Elle annonce une nouveauté pour la consultation de l'offre de formation dans Mon master qui se fera par formation candidatable et non plus par mention, ce qui en améliorera la lisibilité. Il est également annoncé un raccourcissement de la phase principale dans Mon master pour avancer la phase complémentaire.

Elle souligne l'importance d'établir un cadre réglementaire clair sur ces plateformes pour informer les étudiants des formations proposées et des modalités de recrutement. Lors de la prochaine CFVU, les résultats des dialogues de formation (DOF) menés avec les différentes composantes seront présentés. Les attendus et les critères d'examen des vœux seront soumis au vote, et les capacités d'accueil seront exposées. Elle précise le vocabulaire concernant

ces capacités : la « CAL » représente la capacité totale d'une formation (incluant les redoublants, les étudiants en césure et les candidats inscrits via Études en France), tandis que la « COL » est la capacité affichée sur la plateforme.

M. Hoffmann remercie Mme Miras pour ces explications et ajoute qu'il était intéressant d'avoir un travail préparatoire afin que le 28 novembre on puisse rentrer dans le cœur du dossier des remontés des attendus qui auront été faites. Les documents seront mis à disposition le plus rapidement possible mais cela sera fonction des retours.

## VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Santa Cruz mentionne avoir été sollicitée par des collègues souhaitant obtenir des précisions concernant le courriel reçu le matin même au sujet des surveillances d'examens.

M. Hoffman répond qu'une rencontre est prévue avec les directions de département pour fiabiliser l'information concernant les listes des collègues disponibles pour assurer la surveillance des examens. Face aux difficultés organisationnelles récurrentes, le but est de revoir le fonctionnement en impliquant davantage les directions de département, car elles sont mieux placées pour gérer ces listes, étant plus proches des équipes que le service des examens.

M. Valat précise que le service des examens reçoit des listes de la DRH et des composantes, mais celles-ci restent malgré tout souvent incomplètes. L'objectif est donc de collaborer directement avec les directeurs de département pour compléter les informations nécessaires et éviter de convoquer des personnes indisponibles, ce qui conduit à des amphithéâtres sans surveillance ou avec un nombre insuffisant de surveillants. L'intention est de rendre les données aussi fiables que possible, sans pour autant demander aux collègues de prendre en charge l'organisation des surveillances.

Mme Santa Cruz exprime l'inquiétude de certains de ses collègues à devoir arbitrer.

M. Valat la rassure en précisant que l'objectif n'est pas d'arbitrer mais d'indiquer les personnes à ne pas convoquer et celles sur lesquelles on peut compter. Le but est que chaque département couvre ses besoins de surveillance dans sa discipline.

Mme Santa Cruz demande si les départements qui font des efforts pour limiter les examens terminaux seront sollicités pour assurer la surveillance des autres départements.

M. Valat répond que les enseignants impliqués dans des épreuves en contrôle continu intégral ne seront pas convoqués car ils gèrent déjà leurs propres surveillances, à l'exception de ceux qui participent également à d'autres formations en contrôles terminaux.

M. Hoffmann conclut en soulignant que cette approche permettra de fluidifier et de répartir de façon plus homogène ce devoir de surveillances, tout en restant accompagné par le service des examens.

La séance est levée à 11h35.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*  
Alexandre PÉRAUD